Nations Unies S/PV.4494



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année *Provisoire*

4494e séance
Vendredi 15 mars 2002, à 12 h 25
New York

Président :	M. Kolby	(Norvège)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Ngoh Ngoh
	Chine	M. Jiang Jiang
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	Mme Connelly
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Zoumanigui
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	M. Aguilar Zínser
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	Mme Foo

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Érythrée et l'Éthiopie (S/2002/245)

02-28900 (F)



La séance est ouverte à 12 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Érythrée et l'Éthiopie (S/2002/245)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Érythrée et l'Éthiopie (S/2002/245). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2002/266, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1398 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.